Les Polluants du bâti

Coffres-forts et armoires d'archivage contenant de l'amiante

Etat de la technique

Les coffres-forts et armoires d'archivage (et d'une manière générale les appareils et installations disposant d'une isolation thermique tels que les chauffe-assiettes, les armoires de sécurité pour produits chimiques, etc.) contiennent régulièrement des éléments amiantés:

- Cordons ou panneaux légers amiantés en guise d'étanchéité ou de protection anti-incendie sur la porte
- Remplissage de l'enveloppe des coffres-forts avec de l'amiante (p. ex. matériau de remplissage en vrac, amiante-ciment ou panneaux légers anti-incendie).

RISQUE POUR LA SANTÉ

Senza lavorazione

Dans le cas de matériaux exposés (c'est-à-dire dont une partie ou la totalité du matériau peut être en contact direct avec l'air ambiant d'un local), comme les cordons, les panneaux légers autour de la porte, l'ouverture et la fermeture de celle-ci peuvent entraîner une forte libération de fibres d'amiante. Dans le cas de portes fermées en permanence, il n'existe aucun risque d'une libération importante de fibres dans l'air.

Con lavorazione

Si le coffre-fort ou l'armoire d'archivage peut être démonté(e) sans détérioration et évacué(e), il n'existe généralement aucun risque de libération de fibres dans l'air. Cependant, les éventuels matériaux amiantés exposés doivent être correctement sécurisés avant le démontage du coffre-fort ou de l'armoire d'archivage (p. ex. scotchés).

Le retrait des matériaux amiantés doit ensuite être effectué en respectant certaines mesures de sécurité (voir ci-après «Assainissement»).

Si le coffre-fort ou l'armoire d'archivage doit être rénové(e) ou assaini(e) sur place, il existe en général un risque important de libération de fibres dans l'air (zone rouge).

DIAGNOSTIQUE

Les matériaux mentionnés en introduction sont à prélever. Si les coffres-forts et les armoires d'archivage ne peuvent pas être expertisés, ils doivent être considérés comme susceptibles de contenir de l'amiante.

Matériaux de remplissage: ils ne sont généralement pas accessibles et sont donc difficiles à expertiser. La méthode pour un tel prélèvement n'est actuellement pas encore définie.

ASSAINISSEMENT/ENLÈVEMENT

Les coffres-forts et armoires d’archivage ne peuvent pas être éliminés entièrement (métal avec matériaux amiantés) en décharge.

Lors du désamiantage de coffres-forts et d’armoires d’archivage, on trouve le plus souvent des matériaux faiblement agglomérés ayant un fort potentiel de libération de fibres d'amiante. Par conséquent, les travaux doivent être effectués par une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva:

- Cordons amiantés
- Panneaux légers amiantés
- Autres matériaux: mesures spécifiques au cas par cas.

Au lieu de procéder à l'assainissement d'un coffre-fort ou d'une armoire d'archivage sur place, il est possible (selon le poids) de remettre l'élément concerné à une entreprise de désamiantage reconnue par la Suva, afin qu'elle l’assainisse dans une zone confinée externe.

Cependant, les éventuels matériaux amiantés exposés doivent être correctement sécurisés avant le démontage et le transport du coffre-fort ou de l'armoire d'archivage (p. ex. scotchés).

Smaltimento

Matériaux amiantés retirés (cordons d’amiante, panneaux légers)

Code de déchets

- 17 06 05 ds

Filière d’élimination

- Décharge de type E

Conditionnement

- Emballage double (p. ex. sacs en film plastique dans un big-bag)

Autres indications

- Les coffres-forts et armoires d’archivage contenant de l’amiante ne peuvent en aucun cas être évacués directement dans une filière de recyclage. Il faut préalablement les faire assainir par une entreprise de désamiantage agréée par la Suva pour séparer les différents matériaux (métaux, amiante, etc.)

Remarque générale

Lors de l'élimination, il faut également tenir compte des directives de la Suva. A cet égard, les anciennes fiches thématiques 33063 et 33064 ne correspondent plus à l'état de la technique et seront remplacées par une nouvelle fiche thématique de la Suva (état mars 2025 pas encore publiée), qui sera adaptée au contenu du rapport Polludoc sur l'élimination des déchets amiantés.

PHOTOS

Coffre-fort avec étanchéité en tissu amianté. Photo, Picadus, S. Schneebeli

Panneaux légers contenant de l'amiante dans un coffre-fort. Ces panneaux peuvent être contrôlés relativement facilement lorsque le coffre est ouvert en dévissant le volet intérieur. Des échantillons peuvent également être prélevés dans les trous des étagères à l'aide d'un outil pointu. Photo: Ecosens AG, Wallisellen.

Coffre-fort avec panneaux légers contenant de l'amiante (avant démontage du volet intérieur). Photo: Ecosens AG, Wallisellen